

Conditions générales de vente

1. Toute vente est soumise exclusivement aux présentes conditions générales et il ne peut y être dérogé que moyennant accord écrit et exprès des parties. La passation de la commande par le client emporte son acceptation irrévocable des présentes conditions.
2. Les commandes transmises n'engagent NVN qu'après confirmation écrite du client. Aucune annulation totale ou partielle de commande n'est possible après confirmation écrite du client.
3. Les prix sont basés sur les montants en vigueur au moment de la livraison des affiches ou de la publication des annonces et appliquées par les fournisseurs de N.V.N.
4. En cas d'erreur commise par les fournisseurs de NVN, celui-ci ne peut être tenu responsable. Les seules indemnités à payer par NVN sont celles qui sont payées par le fournisseur en défaut.
5. Les délais de livraison sont indicatifs et non impératifs ; en cas de retard de livraison des affiches ou dans la publicité des annonces, le client ne peut demander la résiliation du contrat ou exiger des indemnités pour les dommages résultant de ces retards, à moins qu'il ne soit directement imputable à NVN.
6. Toute contestation concernant le travail effectué devra être adressée endéans les 3 jours de l'envoi des affiches à l'étude ou de la publication des annonces. Passé ce délai les réclamations seront considérées comme nulles et non avenues.
7. Nos factures sont payables au comptant sauf stipulation contraire.
A défaut de paiement à l'échéance, les factures portent de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 1% par mois à partir du mois qui suit la date d'échéance, tout mois commencé étant dû.
De plus le montant de la facture sera de plein droit et sans mise en demeure préalable majorée d'une indemnité forfaitaire de 10%.
8. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance nous autorise de plein droit et sans mise en demeure à mettre fin à nos prestations sans aucun préavis et sans préjudice des dispositions par ailleurs.
9. Les événements de force majeure ainsi que les grèves et les désordres sociaux suspendent nos obligations sans mettre fin au contrat. Les prestations reprendront dès que les éléments de suspension évoqués ci-dessus auront disparus.
10. Le fait pour NVN de ne pas mettre en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur par les présentes conditions générales ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.
11. En cas de litiges, seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents.